

**PLF 2017 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION :
ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT**

Version du 04/10/2016 à 08:40:27

PROGRAMME 151 :
FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-MARC AYRAULT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

TABLE DES MATIÈRES

Programme 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires	
Présentation stratégique du projet annuel de performances	3
Objectifs et indicateurs de performance	5
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	8
Justification au premier euro	11

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Nicolas WARNERY

Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » a pour objet de fournir aux Français établis ou de passage hors de France des services essentiels et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France.

Avec près de 220 implantations dans le monde, le réseau consulaire accompagne quotidiennement une communauté française à l'étranger en constante progression (estimée à plus de 2 millions de personnes en 2016). Dans le cadre du projet « MAEDI 21 », ce réseau ne cesse de se moderniser et de dématérialiser ses procédures pour répondre aux attentes des usagers. La transmission électronique des procurations électorales depuis les consulats vers les mairies en France est effective depuis fin 2015 et l'inscription en ligne au registre des Français établis hors de France (et sur les listes électorales) possible depuis juin 2016. Le « consulat numérique » continuera de se développer en 2017 : l'envoi des passeports par courrier sécurisé – à la charge de l'utilisateur – sera disponible dans 38 pays (évitant ainsi une double comparution), la pré-demande en ligne des passeports et leur renouvellement simplifié seront également mis en place. Le paiement en ligne des droits de chancellerie est également à l'étude. Le développement de la plateforme « France Visas » permettra aux ressortissants étrangers d'initier une demande de visa sur Internet.

Piloté par la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE), le programme 151 est constitué de trois actions qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire :

- L'action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » se décline en plusieurs pôles : Assemblée des Français de l'étranger (AFE), fonctionnement, télé-administration et accueil, affaires sociales et enfin le pôle élections, qui concerne à la fois les élections des conseillers consulaires et les autres élections auxquelles participent les Français de l'étranger. Elle regroupe ainsi les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger (état civil et services administratifs, aide sociale, élections). Un dernier pôle regroupe les crédits destinés aux subventions à l'étranger ou en France dans le cadre de la réserve parlementaire.
- L'action 2 : « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE » correspond à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants des familles à revenus modestes.
- L'action 3 : « Instruction des demandes de visa » est menée conjointement avec le ministère de l'intérieur.

Parallèlement à ces actions, les postes consulaires restent en première ligne en matière de sécurité des Français de l'étranger dans un contexte marqué par l'accroissement de situations de crise dans de nombreux pays et par l'impact des catastrophes naturelles majeures. Aux côtés du centre de crise et de soutien, la DFAE participe en particulier à l'information de nos compatriotes sur les risques de toutes natures auxquels ils peuvent être exposés à l'étranger, tandis que les postes consulaires, en charge de l'élaboration des plans de sécurité, sont pleinement associés à la préparation et à la mise en œuvre de la gestion des crises.

Enfin, l'année 2017 sera fortement marquée par l'organisation des élections présidentielle et législatives pour lesquelles seront respectivement ouverts 868 et 557 bureaux de vote à travers le monde. Les électeurs de l'étranger pourront également, pour le scrutin législatif, choisir de voter sur Internet grâce à un module de vote électronique spécifiquement développé pour cette échéance, conformément à la feuille de route du projet « MAEDI 21 ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer un service consulaire de qualité
INDICATEUR 1.1	Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres
INDICATEUR 1.2	Nombre de documents délivrés par ETPT

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Aucune évolution des indicateurs n'est à signaler dans la maquette du programme 151 par rapport au PAP 2016.

OBJECTIF N° 1

Assurer un service consulaire de qualité

Les services consulaires accueillent les Français établis hors de France ou de passage à l'étranger qui souhaitent accomplir des démarches administratives, ainsi que les étrangers présentant une demande de visa. Plus de quatre millions de personnes par an s'adressent à eux ainsi qu'aux services centraux.

Dans tous les cas, l'objectif premier des services consulaires est la qualité du service rendu au public. Le délai de réponse ou de traitement d'une demande est un instrument de mesure simple et adapté.

La création d'un outil informatique permet également de mesurer le nombre de documents délivrés par ETPT et d'établir des comparaisons pertinentes facilitant les éventuelles options de réorganisation.

INDICATEUR 1.1 mission

Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP 2016	2016 Prévision actualisée	2017 Prévision	2017 Cible
1. Passeports (réseau)	Jour	11,5	11,5	11	11,5	10	10
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	Jour	42	42	42	42	42	42**
3. État Civil - transcription des actes (réseau)	Jour	27	24,5	25	25	20	20**
4. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	Jour	3,5	4	2	3	1,5	1,5**
5. Visas court séjour	Jour	3	3,8	2,5	3	2,5	2,5**

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger (DFAE)

(1) Données extraites de l'application titres électroniques sécurisés (TES).

(2) Données saisies en poste sous la responsabilité du Consul ou du Consul adjoint et contrôlées et agrégées par la cellule de statistiques et contrôle de gestion de la DFAE (STCG) ; enquête annuelle par sondage sur les délais de délivrance des CNIS, auprès de l'ensemble des postes du réseau consulaire.

(3) Données complétées dans l'application de contrôle de gestion SIGMA.

(4) La valeur de l'indicateur est extraite de l'application ad hoc par le service informatique du Service central d'état civil (SCEC).

(5) Extraction de l'application réseau mondial visas (RMV2).

Mode de calcul :

* : les indicateurs mesurés sur le réseau sont calculés en jours ouvrés sur la base d'un outil de contrôle de gestion mis en place dans un ensemble de postes pilotes (56 postes): Agadir, Amman, Amsterdam, Bamako, Bangalore, Bangkok, Barcelone, Berlin, Beyrouth, Bombay, Brasilia, Bratislava, Bruxelles, Budapest, Buenos Aires, Calcutta, Canton, Casablanca, Chicago, Copenhague, Dakar, Dubaï, Francfort, Genève, Hong-Kong, Houston, Libreville, Londres, Madrid, Marrakech, Mexico, Miami, Montréal, Moscou, Munich, New Delhi, New York, Oran, Pékin, Pondichéry, Prague, Québec, Rabat, Rio de Janeiro, Saint-Petersbourg, São Paulo, Shanghai, Singapour, Sydney, Tel-Aviv, Tokyo, Toronto, Vancouver, Vienne, Washington, Wellington).

** Les cibles 2017 ont été modifiées dans le PAP 2016 afin de remplacer les fourchettes qui ne permettaient pas une analyse fine de la performance.

Passeports et CNIS (cartes nationales d'identité sécurisées) :

Les délais de délivrance des passeports et des CNIS sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Le délai de transcription des actes dans le réseau est une moyenne, pondérée par les quantités traitées, des délais de transcription constatés dans les postes pilotes du contrôle de gestion. Les délais en poste sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du consulat ou de la section consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur. Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le Service Central d'Etat Civil de Nantes (ainsi le SCEC traite plus d'un quart des transcriptions d'état civil qui relèvent du MAEDI). Ces délais restent néanmoins calculés sur la même base que les années précédentes (postes du Maghreb exclus).

Le délai d'exploitation (délivrance de copies et d'extraits d'actes) est mesuré entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. Il est calculé en administration centrale dans la mesure où la majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger y est effectuée, et que les utilisateurs n'ont pas obligation de faire transiter leur demande par les postes consulaires : ils peuvent s'adresser directement au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 85 % des demandes d'exploitation transmises au SCEC, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le « délai moyen de délivrance des visas de court séjour » correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

L'externalisation de l'ensemble du processus de délivrance des visas par des prestataires se poursuit, depuis la prise de rendez-vous jusqu'à la biométrie, à l'exclusion des tâches régaliennes, toujours effectuées en consulat. Un plan d'action conjoint (ministère des affaires étrangères/ ministère de l'intérieur) a été élaboré afin d'équilibrer les objectifs de contrôle sécuritaire et migratoire et les enjeux de notre politique d'attractivité visant notamment à renforcer notre compétitivité.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Passeports et CNIS :**

Avec près de 260 000 passeports demandés en 2015, soit 3,7 % de moins qu'en 2014, **le délai de délivrance des passeports** reste stable : 11,5 jours en 2014 et 2015. Cette stabilisation est à lier à l'achèvement de la réforme de l'acheminement direct. Néanmoins, la poursuite des efforts entrepris ces dernières années devrait conduire à une réduction progressive de ce délai à horizon 2017 (10 jours).

Le délai moyen de délivrance des cartes nationales d'identité sécurisées (CNIS) délivrées par les postes du réseau consulaire se maintient à 42 jours en 2015, comme en 2014. Ce délai tient compte d'une amélioration de la représentativité de l'indicateur, avec notamment une meilleure prise en compte de l'activité des plus petits postes, délivrant moins de CNIS avec des fréquences en matière de valises diplomatiques plus faibles.

En 2016, ainsi qu'à horizon 2017, le délai de délivrance des CNIS devrait se maintenir autour de la cible de 42 jours. En effet, une amélioration du délai est à ce stade peu envisageable, le projet de carte nationale d'identité électronique n'étant plus à l'ordre du jour. En outre, le délai moyen de délivrance des CNIS ne pourra sensiblement baisser que si le traitement de ces demandes est intégré dans le système TES, opérationnel pour le traitement des passeports biométriques mais non encore mis en œuvre pour la carte nationale d'identité.

État civil

Le délai de transcription des actes dans le réseau devrait se rapprocher de la cible de 20 jours pour 2017 (24,5 jours pour 2015). Il faut noter et prendre en compte dans l'évolution l'augmentation de la fraude constatée à l'étranger et des usurpations d'identité. Cette fraude implique pour les postes la nécessité d'une vigilance accrue et d'un renforcement des contrôles. D'autre part, les décisions de justice de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la Cour de cassation relatives aux dossiers de gestation pour autrui, dont le nombre et la complexité augmentent, ont également induit une charge de travail supplémentaire. La prévision a été revue pour correspondre à la cible fixée pour 2017, ce qui impliquera des gains de productivité.

Le délai d'exploitation (délivrance de copies et d'extraits d'actes) en 2015 s'éloigne de la cible : 4 jours contre 3,5 jours en 2014. Cependant, le nombre moyen de traitements par agent au SCEC (exploitation) a augmenté de 5,2 %. La prévision actualisée 2016 et la prévision 2017 sont par conséquent respectivement fixées à 3 et 1,5 jour, afin d'atteindre l'objectif de 1,5 en 2017.

Visas

Le délai de délivrance des visas de court séjour s'établit à 3,8 jours en 2015, contre 3 jours en 2014. Ce résultat s'observe dans un contexte de très forte augmentation de la demande de visas de court séjour.

A partir de 2016, une réduction du délai de délivrance des visas de court séjour est envisageable. Ce délai pourrait atteindre 3 jours en moyenne, à travers la poursuite de l'externalisation des services des visas et l'extension du délai « 48 heures » pour les visas en Chine (annoncée en janvier 2014) et étendu aux postes consulaires basés en Inde, en Afrique du Sud, ainsi que dans les pays du Golfe arabo-persique. Enfin, « France visas », application informatique de

gestion des demandes de visas en cours de développement, et dont le déploiement est prévu pour 2017, devrait également contribuer à abaisser le délai moyen de délivrance.

INDICATEUR 1.2

Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP 2016	2016 Prévision actualisée	2017 Prévision	2017 Cible
1. Administration des Français (réseau)*	Nombre	168	167	170	170	170	170**
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nombre	93	100	95	95	95	95**
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nombre	1191	1253	1200	1200	1200	1200**
4. Visas (réseau)*	Nombre	346	401	360	360	370	370**

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger (DFAE)

(1) et (4) : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNIS et traitements au Registre - visas) délivrés dans les postes intégrés à la démarche de contrôle de gestion et le nombre d'ETP dédiés à ces activités dans les postes concernés.

(2) et (3) : idem que pour les sous-indicateurs (1) et (4), mais la mesure du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectuée au SCEC, ainsi que le décompte des ETP dédiés à ces activités.

Mode de calcul :

* : les indicateurs mesurés sur le réseau sont calculés sur la base d'un outil de contrôle de gestion mis en place dans un ensemble de postes pilotes (56 postes) : Agadir, Amman, Amsterdam, Bamako, Bangalore, Bangkok, Barcelone, Berlin, Beyrouth, Bombay, Boston, Brasilia, Bratislava, Bruxelles, Budapest, Buenos Aires, Calcutta, Canton, Casablanca, Chicago, Copenhague, Dakar, Dubaï, Francfort, Genève, Hong-Kong, Houston, Libreville, Londres, Madrid, Marrakech, Mexico, Miami, Montréal, Moscou, Munich, New Delhi, New York, Oran, Pékin, Pondichéry, Prague, Québec, Rabat, Rio de Janeiro, Saint-Petersbourg, Sao Paulo, Shanghai, Singapour, Sydney, Tel-Aviv, Tokyo, Toronto, Vancouver, Vienne, Washington, Wellington).

** Les cibles 2017 ont été modifiées dans le PAP 2016 afin de remplacer les fourchettes qui ne permettaient pas une analyse fine de la performance.

L'indicateur 1.2 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNIS et les cartes consulaires (inscriptions au Registre mondial des Français établis hors de France).
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du BTM.
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETP en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...) et l'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques, car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires. Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus il faut prendre en considération que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que : l'inscription sur liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance des certificats de vie, l'enregistrement des déclarations de pertes et vols, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que le service de renseignements apporté à nos compatriotes.

De plus cet indicateur ne tient pas compte du statut et du niveau de qualification des agents, qui peuvent être des leviers d'optimisation des ressources humaines.

En ce qui concerne les sous-indicateurs **1.2.2 « Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC) », 1.2.3 « Actes d'état-civil : exploitation (SCEC) » et 1.2.4 « Visas (réseau) », les prévisions ont été maintenues à un niveau intermédiaire entre la réalisation 2014 et les résultats constatés en 2015, année particulièrement exceptionnelle. Par ailleurs, l'essentiel des gains de productivité ont été réalisés au cours des cinq dernières années, notamment pour l'exploitation d'actes grâce à l'effort d'informatisation des dispositifs de demandes et de délivrance des copies et extraits.**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2017 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2017 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP attendus
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 139 298	26 549 878	17 931 298	223 620 474	250 000
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE			110 000 000	110 000 000	
03 – Instruction des demandes de visa	53 129 716			53 129 716	200 000
Total	232 269 014	26 549 878	127 931 298	386 750 190	450 000

2017 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP attendus
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 139 298	26 549 878	17 931 298	223 620 474	250 000
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE			110 000 000	110 000 000	
03 – Instruction des demandes de visa	53 129 716			53 129 716	200 000
Total	232 269 014	26 549 878	127 931 298	386 750 190	450 000

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP prévus
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	172 439 814	14 380 852	18 666 686	205 487 352	0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE			115 530 000	115 530 000	
03 – Instruction des demandes de visa	49 564 498			49 564 498	600 000
Total	222 004 312	14 380 852	134 196 686	370 581 850	600 000

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP prévus
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	172 439 814	14 380 852	18 666 686	205 487 352	0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE			115 530 000	115 530 000	
03 – Instruction des demandes de visa	49 564 498			49 564 498	600 000
Total	222 004 312	14 380 852	134 196 686	370 581 850	600 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2016	Demandées pour 2017	Ouverts en LFI pour 2016	Demandés pour 2017
Titre 2 – Dépenses de personnel	222 004 312	232 269 014	222 004 312	232 269 014
Rémunérations d'activité	182 038 266	190 419 388	182 038 266	190 419 388
Cotisations et contributions sociales	39 005 704	41 036 119	39 005 704	41 036 119
Prestations sociales et allocations diverses	960 342	813 507	960 342	813 507
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	14 380 852	26 549 878	14 380 852	26 549 878
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 380 852	26 549 878	14 380 852	26 549 878
Titre 6 – Dépenses d'intervention	134 196 686	127 931 298	134 196 686	127 931 298
Transferts aux ménages	133 575 050	126 552 798	133 575 050	126 552 798
Transferts aux autres collectivités	621 636	1 378 500	621 636	1 378 500
Total hors FDC et ADP prévus	370 581 850	386 750 190	370 581 850	386 750 190
FDC et ADP prévus	600 000	450 000	600 000	450 000
Total y.c. FDC et ADP prévus	371 181 850	387 200 190	371 181 850	387 200 190

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 139 298	44 481 176	223 620 474	179 139 298	44 481 176	223 620 474
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE		110 000 000	110 000 000		110 000 000	110 000 000
03 – Instruction des demandes de visa	53 129 716	0	53 129 716	53 129 716	0	53 129 716
Total	232 269 014	154 481 176	386 750 190	232 269 014	154 481 176	386 750 190

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Le budget du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » s'élève à 386,8 M€. Il a pour objet de fournir aux Français établis ou de passage hors de France des services essentiels et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France. Ces crédits tiennent compte des transferts de 11,3 M€ en provenance du programme 232 (ministère de l'Intérieur) pour l'organisation des élections présidentielle et législatives et 0,1 M€ en provenance du programme 185 pour les subventions de la mission pour l'adoption internationale aux organismes autorisés pour l'adoption.

Parmi les crédits hors masse salariale (hors titre 2), les crédits d'intervention (titre 6) représentent 83 % des dépenses prévues au programme, les crédits de fonctionnement (titre 3) 17 %. Le programme 151 ne dispose pas de crédits d'investissement (titre 5).

Hors dépenses de personnel, l'action 3 « Instructions des demandes de visas » bénéficie uniquement des crédits sur le fonds de concours européen « Fonds de sécurité intérieure ».

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MESURES DE TRANSFERTS

	Crédits							Emplois	
	T2 hors CAS Pensions	T2 CAS Pensions	Total T2	Hors T2 AE	Hors T2 CP	Total AE	Total CP	ETPT ministériels	ETPT Hors État
Transferts entrants				+11 400 000	+11 400 000	+11 400 000	+11 400 000		
Transferts sortants									
Solde des transferts				+11 400 000	+11 400 000	+11 400 000	+11 400 000		

Ces crédits tiennent compte des transferts de 11,3 M€ en provenance du programme 232 (ministère de l'Intérieur) pour l'organisation des élections présidentielle et législatives et 0,1 M€ en provenance du programme 185 pour les subventions de la mission pour l'adoption internationale aux organismes autorisés pour l'adoption.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2016 (1)	Effet des mesures de périmètre pour 2017 (2)	Effet des mesures de transfert pour 2017 (3)	Effet des corrections techniques pour 2017 (4)	Impact des schémas d'emplois pour 2017 (5) = 6-1-2-3-4	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2016 sur 2017	dont impact des schémas d'emplois 2017 sur 2017	Plafond demandé pour 2017 (6)
Titulaires et CDI en administration centrale	505	0	0	1	-6	-1	-5	500
Titulaires et CDI dans le réseau	1 099	0	0	-1	-3	6	-9	1 095
CDD et volontaires internationaux	124	0	0	0	+5	5	0	129
Militaires	0	0	0	0	0	0	0	
Agents de droit local	1 616	0	0	-5	-5	-3	-2	1 606
Total	3 344	0	0	-5	-9	7	-16	3 330

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Titulaires et CDI en administration centrale	122	24	7,8	117	23	8,1	-5
Titulaires et CDI dans le réseau	217		8,2	202		8,4	-15
CDD et volontaires internationaux	24		7,4	24		7,2	0
Agents de droit local	220		7,6	215		7,6	-5
Total	583	24	7,9	558	23	8	-25

Les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2016 ETPT	PLF 2017 ETPT
Administration centrale	505	500
Services régionaux		
Services départementaux		
Opérateurs		
Services à l'étranger	2 715	2 701
Autres	124	129
Total	3 344	3 330

Les personnels relevant des catégories d'emplois « CDD et volontaires internationaux » et « Militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	ETPT
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	2 466

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	ETPT
03 – Instruction des demandes de visa	864
Total	3 330

Les **3 330 ETPT** des actions « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » et « Instruction des demandes de visa » correspondent aux emplois de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et du réseau consulaire. Dans les différents secteurs d'activité concernés, environ 15 000 décisions individuelles sont prises chaque jour.

Les principales fonctions d'état-major de la DFAE sont les suivantes : orientations de l'activité consulaire et animation des postes ; participation à la définition de la carte consulaire ; définition et mise en œuvre de la politique en matière d'attribution des visas ; négociation et gestion des accords internationaux touchant à la situation des personnes ; mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

- 1) **La protection consulaire et les services aux Français** se traduisent par un large périmètre de services administratifs offerts par les consulats et les services de la DFAE aux Français établis ou de passage à l'étranger.
 - a. **Sécurité des Français établis ou de passage à l'étranger** : les services consulaires sont en charge de toutes les questions relatives à la protection et la sécurité des personnes sur le terrain en liaison avec l'action du Centre de crise.
 - b. **Fourniture de services administratifs aux Français de l'étranger** : plus de 1,7 millions de personnes sont inscrites au registre mondial des Français établis hors de France, sur environ 2 millions de Français résidant à l'étranger. Chaque année, près de 260 000 passeports, 80 000 cartes nationales d'identité et plus de 2 millions de documents d'état civil sont établis ou délivrés. Les consulats assurent également l'inscription sur les listes électorales, l'organisation des élections, les affaires notariales hors UE, le recensement des jeunes et l'organisation des journées de défense et citoyenneté.
 - c. **Aide sociale en faveur de certains de nos compatriotes à l'étranger**, à travers les comités consulaires pour la protection et l'action sociale et aux Français de passage en difficulté.
 - d. A travers les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, les consulats peuvent aussi **aider nos compatriotes à trouver un emploi ou à obtenir une formation professionnelle**.
 - e. Outre ces activités de services, les consulats ont une importante **fonction d'analyse et d'influence** : contacts étroits avec les autorités politiques, les acteurs économiques, culturels et sociaux des pays de résidence, sous l'autorité des ambassadeurs.
- 2) Les effectifs qui concourent à **l'action 2 « accès des élèves français au réseau AEFÉ »** sont intégrés à l'action 1 dans la mesure où les agents en charge du traitement des dossiers d'attribution de bourses scolaires et de prise en charge des frais de scolarité sont polyvalents.
- 3) **L'activité d'instruction et de délivrance des visas** concerne plus de 3,6 millions de demandes de visas chaque année : instruction des dossiers pour les postes consulaires ; activité de directive et de conseil aux postes, de gestion des recours, et de participation à l'élaboration des normes.

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2016	PLF 2017
Rémunération d'activité	182 038 266	190 419 388
Cotisations et contributions sociales	39 005 704	41 036 119
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	27 118 305	28 224 691
– Civils (y.c. ATI)	27 118 305	28 224 691
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	11 887 399	12 811 428
Prestations sociales et allocations diverses	960 342	813 507
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	222 004 312	232 269 014
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	194 886 007	204 044 323
<i>FDC et ADP prévus</i>		

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2016 retraitée	200,1
Prévision Exécution 2016 hors CAS Pensions	201
Impact des mesures de transferts et de périmètre 2016–2017	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,8
– GIPA	-0
– Indemnisation des jours de CET	-0,1
– Mesures de restructurations	
– Autres	-0,7
Impact du schéma d'emplois	-0,7
EAP schéma d'emplois 2016	0,7
Schéma d'emplois 2017	-1,4
Mesures catégorielles	1,2
Mesures générales	1
Rebasage de la GIPA	0,1
Variation du point de la fonction publique	0,6
Mesures bas salaires	0,3
GVT solde	1,6
GVT positif	2
GVT négatif	-0,4
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	1,4
Indemnisation des jours de CET	0,1
Mesures de restructurations	
Autres	1,4
Autres variations des dépenses de personnel	-0,6
Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23	0,1
Autres	-0,6
Total	204

Le socle de l'exécution 2016 hors CAS Pensions du programme 151 tient compte du débasage de dépenses au profil atypique pour un total de -0,82 M€, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et le compte épargne-temps (CET), mais également d'autres variations de rémunération à hauteur de 0,7 M€ à l'instar de mesures d'économies, de la moindre dépense au titre de la mise en place de l'indemnité dégressive et de l'attribution de produit relative aux vacances visas hors plafond.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond au rebasage de 0,09 M€ au titre du compte épargne-temps notamment, ainsi que d'autres dépenses atypiques (1,35 M€) parmi lesquelles l'économie à hauteur de -0,98 M€ générée en 2017 par la suppression progressive de l'indemnité exceptionnelle (IE CSG) en application du décret n°2015-492 du 29 avril 2015.

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » (-0,58 M€) regroupe l'évolution des prestations sociales ainsi que l'absorption de la revalorisation du point d'indice.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	46 547	42 566	52 990	42 418	37 996	48 394
Titulaires et CDI dans le réseau	141 286	121 860	131 088	136 904	119 150	126 921
CDD et volontaires internationaux	64 596	59 132	71 207	60 842	48 069	67 336
Agents de droit local	25 301	27 253	19 186	21 986	23 020	16 672

Coûts moyens d'entrée et de sortie

S'agissant des titulaires et CDI dans le réseau, les coûts d'entrée et de sortie sont impactés par un change-prix à la hausse constaté en 2015, période de référence pour le calcul de ces coûts, établis au périmètre ministériel.

La catégorie des CDD et volontaires internationaux a vu son coût d'entrée évoluer depuis la LFI 2016 en raison d'une plus forte part d'embauche de CDD qualifiés.

L'évolution des coûts d'entrée et de sortie des agents de droit local, depuis la LFI 2016, est due à la modification des profils recrutés sur ces postes, plus qualifiés, notamment en raison de transformations de postes d'agents expatriés en ADL.

Coûts moyens globaux

La répartition de la masse salariale se fonde sur la ventilation des effectifs par catégories d'emploi sur le programme 151 en PLF 2017. Les coûts moyens annuels qui en découlent sont détaillés dans les colonnes "coût global".

Les coûts moyens sont indiqués hors prestations sociales et allocations diverses.

MESURES GÉNÉRALES

La revalorisation du point d'indice s'élève, pour le programme 151, à 0,64 M€, dont 0,22 M€ d'extension en année pleine de la revalorisation du point en 2016 et 0,42 M€ pour la revalorisation du point en 2017.

Les mesures en faveur des bas salaires ont été évaluées à hauteur de 0,3 M€ pour le programme 151.

Le dispositif de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) a été estimé à 0,06 M€ pour le programme 151 (145 bénéficiaires estimés).

MESURES CATÉGORIELLES

Les données relatives aux mesures catégorielles figurent dans la justification au premier euro du programme 105, pour l'ensemble des programmes au périmètre ministériel.

GLISSEMENT VIEILLESSE-TECHNICITÉ

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 151 est évalué à +1,95 M€ (+0,86 %), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents tandis que l'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -0,40 M€ (-0,19 %), soit un solde de +1,55 M€.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	PLF 2017
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	15	13 908
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		
Remboursement domicile travail	258	83 530
Capital décès		5 829
Allocations pour perte d'emploi		255 852
Autres		454 388
Total		813 507

Les montants figurant dans la rubrique « Autres » correspondent à des prestations versées aux agents de droit local, pour lesquels ces dernières sont déterminées localement par les postes. Le nombre de bénéficiaires ne peut donc pas être estimé avec précision.

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Les éléments détaillés figurent dans la justification au premier euro du programme 105.

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

Opérateur	(en milliers d'euros)	
	AE PLF 2017	CP PLF 2017
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	110 000	110 000
Transferts	110 000	110 000
Total	110 000	110 000
Total des subventions pour charges de service public		
Total des dotations en fonds propres		
Total des transferts	110 000	110 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2016

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2015 (RAP 2015)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2015 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2015	AE LFI 2016 + reports 2015 vers 2016 + prévision de FDC et ADP + décret n°2016-732 du 2 juin 2016 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance	CP LFI 2016 + reports 2015 vers 2016 + prévision de FDC et ADP + décret n°2016-732 du 2 juin 2016 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2016
1 011 455		129 354 557	130 284 590	270 000

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP au-delà de 2019
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2016	CP demandés sur AE antérieures à 2017 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2018 sur AE antérieures à 2017	Estimation des CP 2019 sur AE antérieures à 2017	Estimation des CP au-delà de 2019 sur AE antérieures à 2017
270 000	0 0	270 000		
AE nouvelles pour 2017 AE PLF / AEFDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2017 CP PLF / CPFDC et ADP	Estimation des CP 2018 sur AE nouvelles en 2017	Estimation des CP 2019 sur AE nouvelles en 2017	Estimation des CP au-delà de 2019 sur AE nouvelles en 2017
154 481 176 450 000	154 481 176 450 000			
Totaux	154 931 176	270 000		

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2017

CP 2017 demandés sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017	CP 2018 sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017	CP 2019 sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017	CP au-delà de 2019 sur AE nouvelles en 2017 / AE 2017
100 %	0 %	0 %	0 %

Le montant des restes et charges à payer fin 2016 devrait s'établir à 270 000 euros. Ce montant correspond principalement aux dépenses suivantes : acheminement des passeports (100 000 €), projets informatiques (120 000 €), rapatriements et hospitalisations (50 000 €).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01

57,8 %

Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	179 139 298	44 481 176	223 620 474	250 000
Crédits de paiement	179 139 298	44 481 176	223 620 474	250 000

Les dépenses de l'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » comprennent un volet fonctionnement et un volet subvention. Cette action comprend 6 pôles : l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), les dépenses de fonctionnement des services, la télé administration, les affaires sociales, les élections et la réserve parlementaire.

Les crédits inscrits au PLF 2017 au titre des dépenses de fonctionnement augmentent fortement par rapport à la LFI 2016 puisqu'ils s'établissent à 26,5 M€ contre 14,3 M€. Compte tenu des importantes échéances électorales en 2017, l'enveloppe « élections » est logiquement en forte hausse (15,3 M€, contre 2,06 M€ en LFI 2016). Ce montant – qui intègre un transfert en base de 11,3 M€ en provenance du programme 232 du ministère de l'Intérieur – visera à couvrir les frais de préparation et d'organisation des élections présidentielle et législatives (communication, marché pour le vote électronique, tournées consulaires, mise à jour des logiciels consulaires, organisation des scrutins, envoi du matériel électoral, etc.).

En revanche, hors budget élections, les dépenses de fonctionnement diminuent en 2017 puisqu'elles s'établissent à 11,25 M€ contre 12,3 M€ en 2016. Cet effort d'économie porte notamment sur l'enveloppe dédiée aux frais de tournée et représentation des postes, dont les dépenses diminuent de 0,66 M€.

Les crédits au titre des dépenses d'intervention sont en légère diminution et s'établissent en 2017 à 17,9 M€ contre 18,07 M€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	26 549 878	26 549 878
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 549 878	26 549 878
Dépenses d'intervention	17 931 298	17 931 298
Transferts aux ménages	16 552 798	16 552 798
Transferts aux autres collectivités	1 378 500	1 378 500
Total	44 481 176	44 481 176

Dépenses de fonctionnement

Activité	Unité	Volume	Dotation 2017 AE=CP
Assemblée des Français	Indemnités conseillers AFE	2 505 000 €	2 592 076 €

Activité	Unité	Volume	Dotation 2017 AE=CP
de l'étranger	Fonctionnent AFE	87 076 €	
Elections	Communication	1 000 000 €	15 300 000 €
	Mise en place du nouveau marché de vote électronique et de gestion des résultats	900 000 €	
	Mise à jour des logiciels consulaires	500 000 €	
	Organisation matérielle des scrutins	1 000 000 €	
	Tournées consulaires	600 000 €	
	Dépenses référentes à l'organisation des scrutins à l'étranger (transfert du programme 232 du ministère de l'Intérieur)	11 300 000 €	
Fonctionnement administration centrale	Frais de mission et de réception	267 000 €	287 000 €
	Indemnités stagiaires	20 000 €	
Service central de l'état civil	Dépenses d'affranchissement	751 000 €	931 000 €
	Autres dépenses (achats de fournitures, frais de reliure des actes d'état civil et décontamination des archives)	180 000 €	
Achats de documents sécurisés	Livrets de famille (120 000)	280 000 €	1 510 500 €
	Papier sécurisé d'état civil (2 500 000 feuillets)	408 000 €	
	Autres documents (passeports d'urgence, laissez-passer, CNIS, et autres fournitures et prestations)	520 000 €	
	Frais de transport des passeports ordinaires	302 500 €	
Adoption internationale	Invitations en France des autorités centrales des pays d'origine et organisation de rencontres avec les conseils généraux	Au moins 3 réunions par an avec les autorités centrales étrangères	47 000 €
Communication et information sur l'expatriation (ex-maison des Français de l'étranger)	Fonctionnement de la cellule		66 500 €

Activité	Unité	Volume	Dotation 2017 AE=CP
Subventions aux agences consulaires	Agences	500 agences consulaires	1 339 500 €
Frais de tournées et de représentation consulaires	Frais de représentation des consuls et consuls généraux	Pour les consulats de plein exercice moins 13 postes consulaires à vocation diplomatique	2 575 247 €
	Frais de tournées consulaires	Pour tous les postes consulaires moins 13 postes consulaires à vocation diplomatique	
Entretien des cimetières civils français	Réhabilitation des cimetières en Algérie (2 ^{ème} phase du plan d'action lancé en 2003)	360 000 €	451 250 €
	Autres pays	91 250 €	
Télé-administration et accueil	Maintenance des logiciels existants	229 805 €	1 449 805 €
	Acquisition de dispositifs : nouveaux DR mobiles (remplacement Itinera), nouvelles stations TES	180 000 €	
	Les actions de modernisation de l'administration	1 040 000 €	
Total (incluant 11 300 000 € de transfert)			26 549 878 €

Pôle Assemblée des Français de l'étranger (AFE) - Indemnités des conseillers et fonctionnement : 2 592 076 €

Les instances représentatives des Français établis hors de France sont composées de 442 conseillers consulaires qui siègent dans 160 conseils consulaires et parmi lesquels ont été élus 90 conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Outre les indemnités des conseillers consulaires et les remboursements versés aux conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger pour leur participation aux réunions de l'Assemblée, le budget de ce pôle couvre les dépenses de fonctionnement : organisation de deux réunions de l'assemblée à Paris et frais de gestion du site internet.

Pôle fonctionnement des services : 7 207 997 €

• **Fonctionnement courant de la DFAE : 287 000 €**

Cette rubrique regroupe les frais de représentation et de mission du directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et de ses collaborateurs, ainsi que les gratifications versées aux stagiaires accueillis dans les services de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire. Cette enveloppe a fait l'objet d'un effort d'économie important puisqu'elle est en baisse de 20% par rapport à la LFI de 2016.

• **Achats de documents consulaires et acheminement des passeports : 1 510 500 €**

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, demandes de cartes nationales d'identité sécurisées, feuillets sécurisés d'état civil, etc. Certains de ces documents font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale, les autres étant produits par divers prestataires que le ministère s'attache à mettre en concurrence.

Concernant les passeports biométriques, seul leur acheminement (direct ou via le service de la valise diplomatique) reste de la compétence du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, pour un montant global estimé à plus de 350 000 € ; l'achat et la personnalisation des livrets relevant de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) depuis le 1^{er} mars 2007. L'acheminement direct des passeports concerne une vingtaine de postes consulaires dont l'activité est très importante et pour lesquels le service de la valise diplomatique ne pourrait prendre en charge la totalité des documents dans les délais impartis (deux semaines dans la plupart des cas soit un délai plus court qu'en France). Par ailleurs, deux réformes sont en cours pour améliorer et moderniser le service rendu aux usagers en matière de passeports et devraient être effectives en 2017. D'une part, les Français inscrits au registre des Français établis hors de France dans 38 pays vont pouvoir, sous conditions et à leurs frais, bénéficier de l'envoi de leurs passeports à leur domicile. Par ailleurs, la pré-demande de passeport en ligne et le renouvellement simplifié seront également proposés.

L'enveloppe globale dédiée à l'achat des documents consulaires et à l'acheminement des passeports dans les postes est en légère baisse par rapport à la LFI 2016 (- 5 %).

• **Frais de tournées et de représentation consulaires : 2 575 247 €**

Dans le cadre de leurs fonctions, les agents en poste sont tenus d'effectuer des tournées consulaires et d'assurer des permanences pour apporter un service de proximité indispensable aux ressortissants français résidant dans leur circonscription consulaire. Il s'agit aussi bien d'assurer la protection consulaire (cas des détenus par exemple) que de faciliter l'accès aux services pour nos compatriotes (demandes et remises de documents d'identité et de voyage notamment). Avec la mise en place du dispositif mobile de recueil des données Itinera (dont une nouvelle version est en cours d'expérimentation) dans plusieurs postes, les agents consulaires vont au-devant des administrés qui peuvent économiser des frais de déplacement au consulat parfois élevés.

S'agissant des frais de représentation, les chefs de poste consulaire et leurs proches collaborateurs sont appelés, dans le cadre de leurs relations de travail, à recevoir les autorités locales, leurs homologues du corps consulaire et certains de nos compatriotes. La nature de ces réceptions est souvent perçue par les personnes invitées comme le reflet de la considération qui leur est accordée par les autorités françaises.

L'enveloppe des frais de tournées et frais de représentation, après avoir augmenté significativement en 2016 pour pallier les effets négatifs de l'évolution du taux de change hors zone euro et CFA et atteindre 3,2 M€, revient à un niveau comparable à celui de 2015 avec 2,6 M€. Cette baisse très sensible s'inscrit dans les nécessaires mesures d'économie à mettre en place afin de répondre à l'objectif de réduction du déficit. Il convient également de préciser que les frais de tournées effectués pour recueillir des procurations de vote seront pris en charge sur le pôle « élections ».

• **Activité du service central d'état civil : 931 000 €**

Le développement des échanges dématérialisés entre le service central d'état civil (SCEC) d'une part, et les notaires et les préfectures d'autre part devrait à terme permettre une baisse du montant du budget consacré à l'affranchissement qui continuera cependant à représenter plus de 80% du budget du SCEC. En effet, la demande globale tend à augmenter et plus de 2 millions de courriers continuent à être expédiés chaque année.

La dotation 2017 du SCEC se décompose ainsi : 751 000 € pour l'affranchissement et 180 000 € pour les autres dépenses (fournitures, traitement du courrier, frais de reliure des actes d'état civil).

Remarques :

- Les effets attendus des échanges dématérialisés mis en place ne devraient pas être perceptibles, au mieux, avant 2018. Il n'est donc pas possible, en l'état, de réduire la dotation du SCEC de façon plus significative.

- Les frais d'affranchissement vont à nouveau augmenter au 1^{er} janvier 2017 : + 1,9 % en pour le courrier industriel (83 % du montant des factures d'affranchissement) et + 5 % pour le courrier égrené (17 % du montant des factures d'affranchissement).
- En revanche, une économie est attendue sur le poste des fournitures et des frais de reliures afin de palier la baisse de dotation d'un montant de 49 000 €.

• **Adoption internationale : 47 000 € (Fonctionnement)**

La mission de l'adoption internationale (MAI) est l'autorité centrale française de l'adoption internationale. Elle assure à ce titre le pilotage, la régulation, le contrôle, la veille, l'expertise juridique, l'habilitation des organismes autorisés pour l'adoption (OAA), la tutelle stratégique de l'Agence française de l'adoption (AFA), opérateur public, l'organisation de colloques annuels réunissant les représentants compétents des conseils départementaux, l'information au moyen de publications de documents, et enfin l'accueil des délégations compétentes en matière d'adoption internationale des pays d'origine. C'est pour répondre à toutes ces missions que la MAI évalue ses besoins de crédits de fonctionnement pour l'année 2017 à 47 000 €.

• **Communication et Information sur l'expatriation : 66 500 €**

Le budget alloué sera prioritairement utilisé pour assurer l'information des candidats à l'expatriation, par l'actualisation et la diffusion de guides pratiques et la participation à des salons spécialisés. La dotation servira également à conduire des actions de communication en direction des Français résidant à l'étranger et à renforcer, par une présence accrue sur les réseaux sociaux, l'information régulière des usagers dans les domaines relevant de l'action consulaire. L'actualisation, l'hébergement et la maintenance d'un portail individualisé « retour en France » seront également financés sur ces crédits.

• **Agences consulaires : 1 339 500 €**

Nos postes diplomatiques et consulaires s'appuient sur un réseau de 512 agences consulaires qui représentent la France dans une centaine de pays et dans des zones parfois isolées.

La fonction première des consuls honoraires est la protection et l'assistance aux Français résidents et/ou de passage en difficulté. Un véritable travail d'administration d'une communauté (recueil des demandes d'inscription au registre, remise de passeports (385 d'entre eux sont habilités), réception des demandes d'aides diverses, etc.) leur est demandé par les postes consulaires. Les consuls honoraires sont de précieux relais de nos postes. Ils prennent parfois une part très active à la mise en œuvre de la diplomatie économique. Grâce à leur connaissance fine de la région dans laquelle ils sont implantés, voire de leur réseau de relations, ils sont souvent de véritables « apporteurs d'affaires » pour les opérateurs économiques français. A ce titre, ils sont mis à contribution par les différents services de l'ambassade. Il peut en être de même dans les domaines culturels, éducatifs, etc.

Les consuls honoraires exercent leurs fonctions bénévolement. Les droits de chancellerie qu'ils perçoivent et sont autorisés à conserver, dans les conditions prévues par le tarif des droits de chancellerie, ne compensent pas les frais inhérents à leur charge (et ce malgré l'augmentation du tarif des droits de mars 2016 et la création d'un nouveau droit de 8 euros « remise de titre »). Par ailleurs, les consuls honoraires sont de moins en moins enclins à prendre en charge l'intégralité des dépenses de fonctionnement de l'agence (frais de bureau, communications téléphoniques, abonnement Internet, charges locatives, déplacements) voire dans certains cas, paiement d'un loyer et/ou prise en charge du salaire d'un(e) assistant(e).

Les subventions allouées par le ministère apportent un soutien indispensable aux agences consulaires afin d'assurer un bon fonctionnement de notre dispositif.

50 000 € seront consacrés à la sécurisation des locaux des agences consulaires.

• **Entretien des cimetières civils français : 451 250 €**

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international a accompli depuis 2003, année du lancement du « Plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie », des opérations de sauvegarde et de regroupement dans des ossuaires des sépultures de cimetières français particulièrement dégradés en Algérie.

183 cimetières civils ont été regroupés de 2005 à 2015. 18 cimetières civils seront regroupés en 2016. Des cimetières chrétiens et juifs ont fait l'objet d'opérations d'entretien et de rénovation dans les circonscriptions consulaires d'Alger, Annaba et Oran. Au total près de 4 300 000 € ont été consacrés à ces opérations.

La seconde phase du plan d'action devrait se terminer en 2017 par le regroupement de 11 cimetières civils et l'entretien et la rénovation de nombreux cimetières.

Toutefois, le Consistoire central ayant décidé de s'associer aux opérations de regroupement de sépultures juives, dans le respect de la tradition juive, une troisième phase est en cours d'élaboration comprenant le regroupement de 37 cimetières juifs.

A plus long terme, pour que le travail accompli soit durable, un travail de réflexion doit être également entrepris conjointement avec les autorités algériennes sur l'entretien des cimetières chrétiens et juifs, pour les prochaines années

Pôle télé-administration et accueil (informatique consulaire) : 1 449 805 €

Les dépenses envisagées en 2017 se répartissent en trois catégories :

1. Maintenance des logiciels existants (total : 229 805 €)

- d'administration des ressortissants français à l'étranger : Registre, TES, applications Rendez-vous, APD, RMC, SCOLA, etc. (93 105 €) ;
- de production des statistiques et des indicateurs du contrôle de gestion (8 000 €) ;
- de préparation de la programmation budgétaire des services consulaires et le suivi de son exécution (12 700 €) ;
- de gestion de l'état civil (116 000 €).

2. Acquisition de dispositifs : nouveaux DR mobiles (remplacement Itinera), nouvelles stations TES (total : 180 000 €)

Le MAEDI doit remplacer les anciennes stations ITINERA (dispositifs de recueil mobile de passeport biométrique), qui ne fonctionnent plus suite à des évolutions logiciels, par de nouvelles stations, commandées auprès de l'ANTS, afin d'équiper certains consulats. (90 000 €).

Par ailleurs, le ministère souhaite se doter de nouveaux matériels (90 000 €) afin de :

- permettre le remplacement de matériels usagés ou vétustes (périphériques tels que les blocs passeports, scanners, capteurs d'empreintes) ;
- doter les consulats en nouvelles stations TES suite à la dématérialisation de la démarche carte nationale d'identité, prévue par le Ministère de l'Intérieur pour 2017.

3. Les actions de modernisation de l'administration (total : 1 040 000 €)

Ces actions visent à offrir de nouveaux télé-services aux usagers et à en simplifier l'accès tout en réduisant les coûts de fonctionnement (demande de passeports en ligne, paiement en ligne, dématérialisation des demandes de la carte nationale d'identité, dématérialisation des courriers, télé-déclarations, usage de l'internet mobile, amélioration de la gestion de la comparution personnelle, échanges dématérialisés de données entre administrations).

Ces mesures s'inscrivent pleinement dans le cadre du projet MAEDI 21.

Titres d'identité et de voyage : La demande en ligne et le paiement en ligne des passeports sont en cours de réalisation par l'ANTS, qui doit adapter l'application TES en lien avec la DSI du MAEDI pour le réseau consulaire. Par ailleurs, la dématérialisation de la carte d'identité est validée, et donnera lieu à de nouveaux développements. (90 000 €).

Registre : L'application REGISTRE en particulier a fait l'objet d'une actualisation conséquente avec la création de nouveaux services en ligne accessibles par le biais du portail service-public.fr depuis le 15 juin 2016. Ces démarches en ligne sont en cours d'évolution afin de proposer davantage de fonctionnalités aux usagers et prendre en compte le retour d'expérience. Le budget prévisionnel affecté à ces travaux s'établit à 430 000 €.

Enfin, des travaux sont également à prévoir sur les applications consulaires en vue de la mise en place du **Répertoire électoral unique** dans le cadre de la réforme électorale. (125 000 €)

Service Central d'Etat-Civil : L'application SAGA fera l'objet d'évolutions réglementaires telles que la prise en charge des PACS avec partenaires étrangers actuellement gérés par le Tribunal de Grande Instance de Paris. La consultation des registres devra par ailleurs pallier la suppression du duplicata papier dans le cadre de la vérification des registres des postes consulaires. (210 000 €).

Etude sur la centralisation des bases d'Etat-civil des Français à l'étranger actuellement disponibles sur des structures éclatées dans chaque poste. Refonte en format Web de l'application GRECO. (60 000 €).

Elections : préparation et contribution au vote électronique par internet. Adaptation du logiciel Electis et des exports de données issues du Registre ou de la LEC. (125 000 €).

Pôle Elections : 4 000 000 € + 11 300 000 € (transfert du programme 232 du ministère de l'Intérieur vers le programme 151) = 15 300 000 €

L'année 2017 sera une année électorale majeure avec l'organisation de quatre tours de scrutin : élections présidentielle et législatives (11 députés des Français de l'étranger). La DFAE est d'ores et déjà pleinement impliquée dans la préparation de ces échéances. Cet exercice mobilisera l'ensemble des moyens de notre réseau consulaire et se traduira notamment par l'ouverture de 868 bureaux de vote pour la présidentielle (contre 740 bureaux de vote lors de l'élection présidentielle de 2012) et 557 pour les législatives.

En 2017, **4 000 000 €** sont à la charge du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Ce montant est réparti comme suit :

- Communication(1 000 000 €) :

Au sein de l'administration centrale, une intense campagne de communication sera élaborée et mise en œuvre au cours du premier semestre 2017 pour rappeler aux Français de l'étranger les échéances électorales à venir et les différentes modalités de vote. Cette campagne, qui a un objectif d'information et d'incitation au vote, sera diffusée dans les médias nationaux à diffusion mondiale (RFI, France 24, TV5monde, etc.) et sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc.). En parallèle, un kit élaboré par la direction de la communication sera mis à la disposition des postes diplomatiques et consulaires (infographies, bannières, etc.).

- Mise en place du nouveau marché de vote électronique et de gestion des résultats (900 000 €) :

Un nouveau marché a été notifié en 2016 pour la mise en place d'une solution de vote électronique (pour les élections législatives) et un module de gestion de remontée des résultats (pour tous les scrutins organisés à l'étranger). Ce nouveau module permettra de fiabiliser les données et de transmettre les résultats plus rapidement. Plusieurs prestations seront prises en charge en 2017 (formation, maintien en conditions opérationnelles et de sécurité, hébergement et exploitation de la solution de vote, mise en place de la plate-forme de vote).

- Tournées consulaires (600 000 €) :

Les postes organiseront des tournées consulaires pour recueillir les procurations de vote pour les Français de l'étranger résidant loin des bureaux de vote ouverts.

- Organisation matérielle des scrutins (1 000 000 €) :

Les dépenses liées à l'achat de matériels de vote divers (urnes, isolements, codes électoraux etc.) ainsi que les éventuels frais de location de sites de vote seront répartis à la fois entre l'administration centrale et les postes diplomatiques et consulaires.

- Mise à jour des logiciels consulaires (500 000 €) :

En année électorale, il est nécessaire de mettre à jour nos applications informatiques afin d'améliorer leur performance et de prendre en compte les évolutions juridiques (Registre, Electis). Aussi, la mise en place de la nouvelle solution de vote électronique et du module de gestion des résultats engendreront des évolutions majeures.

La participation du ministère de l'Intérieur fera l'objet d'un transfert en PLF 2017 d'un montant de **11 300 000 €** (programme 232) afin de prendre en charge les dépenses référentes à l'organisation des scrutins à l'étranger :

- l'envoi du matériel électoral aux électeurs (convocations – professions de foi – bulletins et pour les élections législatives : matériels de vote par correspondance sous pli fermé) ;
- une contribution à la mise en place de la solution de vote électronique (développement et mise en place de la solution, tests grandeur nature).

Dépenses d'intervention

Activité	Unité	Volume	Dotation 2017 en AE=CP Titre 6
Adoption internationale	Organisme agréé pour l'adoption (OAA)	18	378 500 €
Rapatriements et hospitalisations d'urgence	Bénéficiaire	260	907 748 €
Aide sociale	Bénéficiaire	4 500	15 645 050 €
Organismes locaux d'entraide et de solidarité	Association	100	398 000 €
Organismes d'assistance	Organisme subventionné	1	20 000 €
Caisse des Français de l'étranger	Bénéficiaire	3 000	382 000 €
Centres médico-sociaux	Association	13	200 000 €
Total (incluant 100 000 € de transfert)			17 931 298 €

• Adoption internationale : Subventions : 278 500 € + 100 000 € (dernière tranche du transfert du programme 185 vers le programme 151) = 378 500 €

Ces crédits ont vocation à soutenir les opérateurs privés de l'adoption internationale dont la MAI assure la tutelle et le pilotage. Les organismes autorisés pour l'adoption (OAA) connaissent des difficultés importantes, notamment financières, dans un contexte de baisse et de complexification de l'adoption internationale (majorité d'enfants à

besoins spécifiques, besoins d'une préparation, d'un accompagnement et d'un suivi post-adoption toujours croissants).

La dotation de 378 500 € vise, par des subventions annuelles et des conventions d'objectifs et de moyens triennales, à :

- Soutenir les actions de nos opérateurs de l'adoption internationale dans un contexte difficile de transition ;
- Encourager les opérateurs vers davantage de mutualisation et de projets communs à plusieurs opérateurs ;
- Développer continuellement les actions de formation des personnels des OAA et des candidats à l'adoption ;
- Renforcer la présence et la pertinence de nos opérateurs par des missions dans les pays d'origine.

• **Aide aux personnes : 15 645 050 €**

Ces crédits sont destinés à dispenser des aides sociales à nos compatriotes à l'étranger dans le besoin à travers les divers conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS).

Cette enveloppe permet de :

- verser des aides mensuelles à nos compatriotes à très faibles revenus, âgés de plus de 65 ans ou handicapés (taux d'incapacité supérieur à 80 % pour les adultes et à 50 % pour les enfants) ;
- apporter des aides mensuelles à des enfants en détresse ;
- fournir des aides ponctuelles à nos compatriotes en difficulté temporaire (résidents, de passage ou détenus).

Le niveau de ces aides est ajusté en fonction des évolutions du coût de la vie locale et du taux de change (les montants des allocations étant fixés en euros).

• **Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES - ex-sociétés françaises de bienfaisance) : 398 000 €**

Les associations locales de bienfaisance sont des relais et des partenaires indispensables de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigées par des bénévoles, elles jouent un rôle complémentaire par rapport à l'action de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solution dans le cadre des conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS).

La dotation de 398 000 € permet d'assurer le versement de subventions, tout en adaptant ce soutien financier à la nature des activités des organismes qui les sollicitent.

• **Caisse des Français de l'Étranger : 382 000 €**

Régie par le code de la sécurité sociale, la caisse des Français de l'étranger est une caisse de sécurité sociale qui, à l'instar des caisses primaires d'assurance maladie métropolitaines, est un organisme de droit privé assurant une mission de service public. La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué un dispositif d'aide à l'accès à la CFE en créant une **troisième catégorie** pour nos compatriotes résidant à l'étranger (hors Espace Économique Européen) dont les ressources sont inférieures à la moitié du plafond fixé par la Sécurité Sociale. Cette aide est jusqu'à présent fixée à une réduction d'un tiers de leur cotisation.

Le financement de ce dispositif (qui concernait 2 515 adhérents fin 2015, et qui représentait un coût global annuel d'environ 1,9 M€) est assuré – conformément à l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale – par la caisse des Français de l'étranger sur ses fonds propres et par un concours de l'État.

• **Organismes d'aide en France : 20 000 €**

Les organismes d'aide subventionnés sont des associations œuvrant en France, dont les actions participent à l'assistance aux Français de l'étranger, en complément de celles que le ministère met directement en œuvre, en matière de rapatriement notamment.

La dotation en PLF 2017 permet de soutenir des associations, œuvrant directement en faveur de nos ressortissants à l'étranger, comme France Horizon (anciennement CEFR - Comité d'entraide aux Français rapatriés), partenaire historique et principal du ministère pour l'accueil de Français rapatriés aux frais de l'Etat ou à leurs frais, soit en raison de situations de crise, soit pour indigence.

• **Rapatriements et hospitalisation d'urgence : 907 748 €**

L'enveloppe inscrite au PLF 2017 permet au ministère de faire face à l'augmentation régulière du nombre de rapatriements pour indigence et sanitaires ainsi qu'à l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement sanitaire. Le financement d'hospitalisation d'urgence sur place peut, dans certains pays, constituer une solution de substitution aux rapatriements sanitaires.

Les efforts entrepris en 2015, pour une amélioration du recouvrement des dépenses de rapatriement par l'Etat, seront poursuivis en 2017 (82 359 € recouverts en 2015).

Toutefois, le MAEDI doit comme par le passé rester vigilant, notamment vis-à-vis des opérations ne manifestant pas de caractère d'urgence avérée. Aussi, avant de faire appel à un financement public, la recherche d'autres modes de financements (assurance, solidarité familiale, etc.) est systématiquement privilégiée.

L'hospitalisation d'urgence sur place, inscrite au budget du programme 151 depuis 2011, concerne les Français résidant à l'étranger ou de passage, se trouvant en situation d'urgence sanitaire et dont l'hospitalisation à l'étranger est jugée préférable à un rapatriement pour l'une des raisons suivantes :

- personne intransportable à court terme ;
- soins locaux moins onéreux qu'un rapatriement ;
- maintien sur place préférable compte tenu de la situation sociale ou familiale du patient (fin de vie notamment).

La prise en charge porte uniquement sur la partie résiduelle de la dette hospitalière après participation des assurances et mutuelles, ainsi que des familles.

• **Subventions aux centres médico-sociaux : 200 000 €**

La dotation de 200 000 € permettra le versement de subventions aux centres médico-sociaux situés dans des pays défavorisés sur le plan des structures sanitaires, en Afrique, dans l'Océan Indien et à Pékin. L'objectif de ces centres médico-sociaux est de renforcer la sécurité sanitaire de nos compatriotes résidant dans des pays où les structures locales ne permettent pas d'assurer les soins de la vie quotidienne et/ou la préparation d'évacuations sanitaires dans des conditions satisfaisantes.

ACTION N° 02

28,4 %

Accès des élèves français au réseau AEFÉ

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		110 000 000	110 000 000	
Crédits de paiement		110 000 000	110 000 000	

Présentation

L'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE » est constituée d'une seule enveloppe, celle des bourses scolaires. Ces bourses sont attribuées, sur critères sociaux, aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	110 000 000	110 000 000
Transferts aux ménages	110 000 000	110 000 000
Total	110 000 000	110 000 000

Dépenses d'intervention

- Aide à la scolarité : 110 000 000 €

En 2015 et 2016, les annulations et baisses de dotation ont pu être compensées par l'utilisation du résultat d'exploitation excédentaire de 42 M€, constaté fin 2014 dans les comptes de l'AEFE, suite au changement de méthode comptable lié à la mise en œuvre du décret GBCP. Avec une dotation de 110 M€ en LFI 2017, cet excédent sera complètement absorbé. Pour mémoire, on notera que l'utilisation de la soulte comptable (données validées par l'AEFE) a été en 2015 de 10,4 M€ et en 2016 de 19 M€. En 2017, la dotation de 110 M€ à laquelle s'ajoutera le reliquat de la soulte (12,7 M€), permettra de répondre à l'évolution à la hausse de la demande de bourses liée à l'augmentation du nombre de français à l'étranger, la hausse des frais de scolarité et l'évolution des taux de chancellerie dans l'ensemble moins favorables à l'euro (et notamment la parité euro/dollar, dont dépendent 50 % de la dépense).

Ainsi, la dotation à son niveau LFI 2017 permettra de financer le solde (60 %) de la campagne 2016/2017 du rythme nord, la totalité de la campagne 2017 du rythme sud et la première partie (40 %) de la campagne 2017/2018 du rythme nord.

ACTION N° 03**13,7 %****Instruction des demandes de visa**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	53 129 716	0	53 129 716	200 000
Crédits de paiement	53 129 716	0	53 129 716	200 000

« Instruction des demandes de visas »

L'action 3 « Instruction des demandes de visas » porte les crédits de titre 2 destinés à la sous-direction pour la politique des visas (SPV) et aux agents chargés de l'instruction des demandes de visas dans le réseau consulaire.

Cette action bénéficie en outre du concours du Fonds de Sécurité Intérieure (FSI), fonds de l'Union européenne, qui procède à des remboursements à la fois :

- en titre 2 pour la rémunération des personnels de droit local travaillant dans des services de visas assurant une forte représentation de partenaires Schengen. Montant prévu pour 2017 : 143 000 € ;
- mais également hors titre 2 dans le cadre de la réhabilitation des locaux des services des visas, ainsi que pour la formation d'agents (accueil, fraude documentaire, etc.) ; la condition de la représentation Schengen devant être également remplie. Montant prévu pour 2017 : 200 000 €.